

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.03.2022

Date de convocation : le 18 mars 2022

Ouverture de Séance : 18h

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Nombre de procurations : 1

Votants : 14

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUS, Isabelle CHION VALLIER, Marina CORDONNIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Yvan ROUFET, Alice SERTOOUR.

ABSENT : Nicolas VIBOUX, Marie-Christine VIOLA pouvoir à Fabienne CROZE.

Secrétaire de séance : Isabelle CHION-VALLIER.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du Secrétaire de séance
- Agenda
- Approbation des comptes de gestion 2021
- Vote des comptes administratifs 2021
- Affectation des résultats 2021
- Vote du Budget Primitif 2022 : budget principal
- Vote du Budget Primitif 2022 : budget annexe assainissement
- Vote du Budget Primitif 2022 : budget annexe caisse des écoles
- Vote des taux d'impositions des taxes directes 2022
- Subventions aux associations
- Subvention exceptionnelle pour les festivités Mont Aiguille
- Questions diverses :

1. Nomination du secrétaire de séance

Isabelle CHON-VALLIER est nommée secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité

2. Agenda

- Mercredi 6 avril à 18h30 : commission vie locale
- Vendredi 8 avril à 9h : réunion Fauries
- Dimanche 10 avril : élections présidentielles – 1^{er} tour
- Mardi 19 avril : conseil municipal
- Dimanche 24 avril : élections présidentielles – 2^{ème} tour.

3. Approbation des comptes de gestion 2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA CAISSE DES ECOLES - Dressé par le SGC de La Mure, le Receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2- Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- DECLARE que le compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE L'ASSAINISSEMENT - Dressé par le SGC de La Mure, le Receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2- Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- DECLARE que le compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE - Dressé par le SGC de La Mure, le Receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

4. Vote des comptes administratifs 2021

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - CAISSE DES ECOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2311-1 à 2313-2, R.2311-1 à R.2313-7 et L.2343-1 et 2,

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

Après avis de la commission finances/budget,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Christian ROUX,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Patrice LETOURMY, conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2021.

Vote pour à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2311-1 à 2313-2, R.2311-1 à R.2313-7 et L.2343-1 et 2,

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

Après avis de la commission finances/budget,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Christian ROUX,
Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Patrice LETOURMY, conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2021.

Vote pour à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2311-1 à 2313-2, R.2311-1 à R.2313-7 et L.2343-1 et 2,

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

Après avis de la commission finances/budget,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Christian ROUX,
Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Patrice LETOURMY, conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2021.

Vote pour à l'unanimité

5. Affectation des résultats 2021

- **Budget de la Commune**

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement 2021 de	118 180,46 €
- Un excédent reporté 2020 de	<u>340 134,21 €</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	458 314,67 €
- Un déficit d'investissement 2021 de	- 101 649,57 €
- Un excédent reporté 2020 de	99 231,52 €
- Un déficit des restes à réaliser de	- <u>91 486,22 €</u>
Soit un besoin de financement de	93 904,27 €

Décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent	458 314,67 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	93 904,27 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : recettes	364 410,40 €
Résultat reporté d'investissement (001) : dépenses	2 418,05 €

- **Budget Assainissement**

Vu le résultat de fonctionnement 2021	14 384,08 €
Vu le résultat d'investissement 2021	90 580,57 €
Vu les restes à réaliser :	- 88 500,00 €

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Compte n° 002 Recettes	14 384,08 €
Compte 1068	0,00 €
Compte n° 001 Recettes	90 580,57 €

- **Budget Caisse des Ecoles**

Vu le résultat de fonctionnement 2021	4 100,32 €
Vu le résultat d'investissement 2021	- 1 038,92 €

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Compte n° 002 Recettes	3 061,40 €
Compte 1068	1 038,92 €
Compte n° 001 Dépenses	1 038,92 €

Vote pour à l'unanimité

6. Vote du budget Primitif 2022 : budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
				RàR	Nouveau crédit	RàR	Nouveau crédit
011 Charges à caractère général	279 965,00		16 Remboursements d'emprunts		46 000,00		245 389,60
012 Charges de personnel	274 950,00		20 Immobilisations incorporelles	28 336,22	69 800,00		
014 Atténuation de produits	9 500,00		21 Immobilisations corporelles	93 150,00	612 800,00		
022 Dépenses imprévues fonctionnement			165 Dépôts et cautionnement				
023 Virt à la section d'investissement	364 410,40		001 Solde d'exécution d'investissement reporté		2 418,05		
65 Autres charges de gestion courante	123 300,00		021 Virement de la section fonctionnement				364 410,40
66 Charges financières	13 300,00		10 Dotations fonds divers				10 000,00
67 Charges exceptionnelles	3 000,00		1068 Affectation résultat				93 904,27
042 Opérations d'ordre	6 000,00		165 Dépôts et caution.				
002 Excédent antérieur reporté fonction.		364 410,40	13 Subventions d'investissement			30 000,00	102 800,00
013 Atténuation des charges			041 opération patrimoniale (2031)				
70 Produits des services		72 715,00	040 Amortissements				6 000,00
73 Impôts et Taxes		482 800,00	TOTAL	121 486,22	731 018,05	30 000,00	822 504,27
74 Dotations et participations		136 000,00	TOTAL	852 504,27		852 504,27	

75 Autres produits de gestion courante		18.000,00
76 Produits financiers		
77 Produits exceptionnels		500,00
042 Opérations d'ordre		
TOTAL	1 074 425,40	1 074 425,40

7. Vote du budget Primitif 2022 : budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
				RàR	Nouveau crédit	RàR	Nouveau crédit
011 Charges à caractère général	16 000,08		16 Remboursements d'emprunts		14 000,00		45 000,00
012 Charges de personnel	12 100,00		20 Immobilisations incorporelles		2 000,00		
014 Atténuation de produits	4 300,00		23 Immobilisations en cours	88 500,00	86 864,57		
022 Dépenses imprévues fonctionnement			040 reprise sur autofinancement antérieur				
023 Virt à la section d'investissement			001 Solde d'exécution d'investissement reporté				90 580,57
65 Autres charges de gestion courante			021 Virement de la section fonctionnement				
66 Charges financières	7 000,00		10 Dotations fonds divers				
67 Charges exceptionnelles			1068 Affectation résultat				
042 Opérations d'ordre	24 000,00		165 Dépôts et caution.				
002 Excédent antérieur reporté fonction.		14 384,08	13 Subventions d'investissement		11 916,00		43 700,00
013 Atténuation des charges			021 Virement section fonctionnement				
70 Produits des services		34 600,00	040 Amortissements				24 000,00
73 Impôts et Taxes			TOTAL	88 500,00	114 780,57		
74 Dotations et participations		2.500,00	TOTAL	203 280,57		203 280,57	
75 Autres produits de gestion courante							
76 Produits financiers							
77 Produits exceptionnels		11 916,00					
042 Opérations d'ordre							
TOTAL	63 400,08	63 400,08					

8. Vote du budget Primitif 2022 : budget annexe caisse des écoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
				RàR	Nouveau crédit	RàR	Nouveau crédit
011 Charges à caractère général	15 300,00		16 Remboursements d'emprunts				
012 Charges de personnel			20 Immobilisations incorporelles				
014 Atténuation de produits			21 Immobilisations corporelles		500,00		
022 Dépenses imprévues fonctionnement			040 reprise sur autofinancement antérieur				

023 Virt à la section d'investissement	500,00		001 Solde d'exécution d'investissement reporté		1 038,92	
65 Autres charges de gestion courante			021 Virement de la section fonctionnement			500,00
66 Charges financières			10 Dotations fonds divers			
67 Charges exceptionnelles			1068 Affectation résultat			1 038,92
042 Opérations d'ordre			165 Dépôts et caution.			
002 Excédent antérieur reporté fonction.		3 061,40	13 Subventions d'investissement			
013 Atténuation des charges			041 opération patrimoniale (2031)			
70 Produits des services			040 Amortissements			
73 Impôts et Taxes			TOTAL			
74 Dotations et participations		10 738,60	TOTAL	1 538,92		1 538,92
75 Autres produits de gestion courante						
76 Produits financiers						
77 Produits exceptionnels		2 000,00				
042 Opérations d'ordre						
TOTAL	15 800,00	15 800,00				

9. Vote des taux d'impositions des taxes directes 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales : Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour l'exercice 2022.

Il expose que la Loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette date, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement a été de 30 % en 2021 et sera de 65 % en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de la résidence principale.

Cette disparition du produit fiscal a été compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Au vu des éléments ci-dessus, il convient de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2022 :

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 34,88 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPNB) 51,23 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

FIXE pour l'année 2022 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 34,88 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPNB) 51,23 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259.

Vote pour à l'unanimité.

10. Subventions aux associations

La Commission Finances/Budget a examiné les dossiers de demande de subvention.

Elle propose de verser les subventions suivantes :

- Rugby Club Vif Monestier Trièves	170 €
- Ski Club de Gresse en Vercors	10 €
- Coopérative scolaire	2 382 €
- Sinard Animation	5 500 €
- Association Désacopsdé	150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution de ces subventions pour les montants proposés par la Commission Finances/Budget.

Vote pour à l'unanimité

11. Subvention pour « Les Amis de Vaulserre et du Trièves »

La Commission Finances/Budget a examiné la demande de subvention de l'association « Les Amis de Vaulserre et du Trièves ».

Elle propose de verser la subvention suivante :

- Les Amis de Vaulserre et du Trièves	200 €
---------------------------------------	-------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution de ces subventions pour les montants proposés par la Commission Finances/Budget.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

12. Subvention exceptionnelle pour les festivités Mont Aiguille

La Commission Finances/Budget a examiné la demande de subvention de l'association « Vie du Village et Tourisme Chichilienne Mont Aiguille » pour le projet « Mont Aiguille An 1492 » qui aura lieu les 25 et 26 juin 2022.

Elle propose de verser la subvention suivante :

- L'association « Vie du Village et Tourisme Chichilienne Mont Aiguille »	500 €
---	-------

Pour le projet « Mont Aiguille An 1492 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution de ces subventions pour les montants proposés par la Commission Finances/Budget.

Vote à l'unanimité.

13. Questions diverses

=====

La séance est levée à 20h26